

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & DE PRESTATIONS DE SERVICE DE LA S.A. BUHLMANN

Article 1 : Définition

Le client est celui qui passe commande tandis que le vendeur et/ou prestataire de services, la S.A. BUHLMANN, est celui qui accepte d'en assurer l'exécution.

Article 2 : Champ d'application

Les présentes conditions générales et usages professionnels sont valables et exclusivement applicables pour toutes les ventes et prestations de services de la S.A. BUHLMANN relatives notamment à la technique ferroviaire, la machine-outil ou encore l'intégration robotique. Elles annulent et remplacent celles du client et il ne peut y être dérogé que moyennant l'accord exprès et écrit de la S.A. BUHLMANN. La passation d'une commande ou la réception du matériel par le client emporte son acceptation irrévocable des présentes conditions ainsi que de celles complémentaires, figurant sur le bon de commande et censées ici intégralement reproduites.

Article 3 : Commande – modification – annulation

3.1. Toute commande transmise par le client est irrévocable pour ce dernier tandis que celle-ci ne liera la S.A. BUHLMANN qu'après acceptation écrite de sa part.

Pour toute commande non garantie par son assurance-crédit, la S.A. BUHLMANN se réserve le droit d'exiger un paiement comptant pour accepter de livrer et/ou exécuter la commande.

3.2. Toute modification de la commande originale n'entre en vigueur qu'après l'accord écrit de la S.A. BUHLMANN. Elle ne pourra être acceptée que dans la mesure où la fabrication n'a pas été engagée partiellement ou totalement.

Toute modification de quelque manière que ce soit, par ou au nom du client, et qui serait acceptée par la S.A. BUHLMANN, sera facturée en sus et rallongera le délai d'exécution. Les modifications transmises oralement ou par téléphone seront exécutées aux risques et périls du client.

3.3. Aucune annulation, totale ou partielle, de commande confirmée ne peut être acceptée sauf accord de la S.A. BUHLMANN. Dans ce cas, elle se réserve le droit de facturer 30 % du montant de la commande annulée, à titre d'indemnité de dédit en contrepartie du préjudice et des frais occasionnés par cette annulation, celle-ci étant à compenser avec l'éventuel acompte déjà perçu.

Article 4 : Prix et paiement

4.1. Les renseignements et informations diverses, relatifs par exemples aux tarifs et produits contenus dans les catalogues, ne sont contractuels que dans la mesure où ils sont inclus expressément par écrit dans le contrat par la S.A. BUHLMANN.

En tout état de cause, tous les prix figurant dans tout tarif ou proposition de prix communiqués par la S.A. BUHLMANN sont établis hors taxes pour un départ entrepôt (ex Works). Tout impôt, taxe ou autre prestation à payer en application de la législation belge en vigueur ou celle d'un pays importateur ou encore de transit sont à charge du client.

Les prix s'entendent frais de transport et d'assurance non compris, ceux-ci étant à charge du client.

4.2. A moins qu'il n'en soit disposé autrement, les factures sont payables immédiatement au grand comptant, au moment de la livraison, au siège social de la S.A. BUHLMANN ou auprès de l'organisme financier mentionné sur ses documents.

Pour les commandes de fabrication, la S.A. BUHLMANN se réserve le droit de facturer, lors de la passation de commande, un acompte de 30% de son prix total, le solde étant dû à la livraison.

La fourniture incomplète d'une commande ne peut en aucun cas justifier le refus de paiement par le client des marchandises livrées.

Tout montant restant impayé à son échéance sera productif de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de 0,7% par mois et ce jusqu'au jour du paiement.

En outre, le paiement dû sera majoré de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité de 10% avec un minimum de € 200 et ce à titre de clause pénale forfaitaire et irréductible, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts pouvant être dus. L'émission d'une lettre de change ou d'un chèque n'opère ni novation, ni dérogation aux présentes conditions.

Article 5 : Livraison et réception

5.1. Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée à l'entrepôt de la S.A. BUHLMANN, celle-ci étant autorisée à procéder à des livraisons de manière globale ou partielle.

Lorsque des essais de réception sont prévus au contrat, ceux-ci pourront toutefois se dérouler, le cas échéant, sur le lieu définitif de fabrication ou assemblage tel que, par exemple, le chantier du client. En ce cas, la S.A. BUHLMANN pourra facturer les frais de déplacement et de logement de ses préposés et/ou représentants durant les essais.

5.2. Les commandes du client seront, dans la mesure du possible, livrées dans le délai indiqué dans l'offre de la S.A. BUHLMANN. Ce délai n'est toutefois qu'indicatif et tout éventuel

dépassement ne peut donner lieu ni à retenue, ni à annulation ni à des dommages et intérêts.

La S.A. BUHLMANN n'encourt, en tout état de cause, aucune responsabilité pour retard à la livraison ou non-exécution totale ou partielle des commandes ou conventions dans les cas suivants :

- Dans le cas où les conditions de paiement stipulées sur la confirmation de commande n'auraient pas été observées par le client ;
- Dans le cas où les renseignements nécessaires pour l'exécution de la commande ne seraient pas parvenus à la S.A. BUHLMANN en temps utile ;
- Si le retard ou la non-exécution de la commande résulte d'un cas de force majeure quelconque, du fait du Prince, d'épidémie, d'accident, d'incendie, de catastrophe naturelle, de guerre civile ou étrangère, d'émeute, d'impossibilité de s'approvisionner ou du retard des propres fournisseurs de la S.A. BUHLMANN, grève, lock-out, rupture des machines, virus ou bugs informatiques, ou de tout autre cause indépendante de la volonté de la S.A. BUHLMANN.

5.3. Il appartient au client de contrôler si la qualité et la quantité des marchandises correspondent à sa commande et, dans le cas contraire, de le mentionner sur le bon de livraison. A défaut, sa commande sera réputée acceptée et toute réclamation ultérieure sera considérée comme irrecevable.

Article 6 : Transfert des risques – clause de réserve de propriété

6.1. Toutes les marchandises de la S.A. BUHLMANN voyagent, dès leur sortie de l'entrepôt, aux risques et périls du client, alors même que le prix en aurait été établi franco.

6.2. Le transfert de propriété des produits de la S.A. BUHLMANN, au profit du client, ne sera réalisée qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et quelle que soit la date de livraison desdits produits. La S.A. BUHLMANN pourra ainsi faire valoir les droits qu'elle détient au titre de clause de réserve de propriété pour l'une quelconque de ses créances sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant présumés être ceux impayés. Elle pourra ainsi les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

Article 7 : Garantie et responsabilité de la S.A. BUHLMANN

7.1. Les garanties accordées par la S.A. BUHLMANN sont exclusivement celles qui lui sont données par ses usines et fournisseurs et dont le client accepte les limites et conditions.

7.2. Tant la réception des marchandises à l'entrepôt de la S.A. BUHLMANN par le client ou le transporteur mandaté par lui que, l'échéant, la réception suit aux essais sur chantier, valent agrégation des vices apparents.

7.3. La S.A. BUHLMANN garantit le client, conformément aux dispositions légales, contre tout vice caché provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Les produits livrés par la S.A. BUHLMANN bénéficient d'une garantie d'une durée d'un an à compter de la date de livraison, celle-ci ne valant pas pour les vices apparents. Cette garantie est limitée au remplacement des pièces ou produits défectueux, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts, sans que ce remplacement n'ait pour effet de prolonger la durée de cette garantie.

7.4. Le client déclare qu'il connaît les caractéristiques, qualités et risques du produit faisant l'objet de la vente et s'être entouré de toutes les précautions nécessaires en vue de son choix. Le client est seul responsable de l'adéquation du produit commandé avec l'usage auquel il le destine.

La S.A. BUHLMANN n'est pas responsable du dommage causé par l'utilisation du matériel dans des circonstances qui ne correspondent pas aux indications de celle-ci ou d'un autre fabricant du matériel, ainsi qu'en cas de défaut d'entretien ou d'utilisation par le client ou, de manière générale, par tout incident imputable au client, à un tiers ou à la force majeure.

7.5. La S.A. BUHLMANN n'est pas responsable des défauts résultant des matières fournies ou d'une conception stipulée par le client.

7.6. La S.A. BUHLMANN est exonérée de toute responsabilité résultant d'un dommage direct ou indirect occasionné au client, à son personnel ou à un tiers, à l'exception des responsabilités qu'elle supporte explicitement en vertu des présentes conditions. A cette fin, le client garantit la S.A. BUHLMANN contre toute action menée par un tiers. La responsabilité de la S.A. BUHLMANN demeure en tout état de cause limitée au montant maximal que celle-ci est susceptible de porter en compte dans la facture afférente à la livraison concernée.

Article 8 : Conseil – maintenance – entretien & intervention urgente

8.1. Il est de convention expresse que toutes prestations de service sollicitées par le client et que la S.A. BUHLMANN serait amenée à poser dans le cadre notamment de conseils divers, de gestion de projet, d'entretiens ou d'interventions de maintenance, ne créent pour elle qu'une obligation de moyen.

8.2

La S.A. BUHLMANN dispose d'un service d'intervention dans les cas urgents, joignable 24h/24 et 7j/7 par téléphone au 02/711 20 48 ou par mail à l'adresse support@buhlmann.be. Le client accepte de manière expresse que toute demande de dépannage et/ou intervention quelconque sollicitée par lui fasse l'objet d'une facturation en régie sur base des tarifs en vigueur. Si le coût de la réparation devait néanmoins dépasser 10.000,00 EUR HTVA, les parties conviennent que celle-ci devra faire l'objet d'un devis préalablement accepté par le client. Les coûts liés au déplacement et au diagnostic de panne sont en tout état de cause dus.

8.3

La S.A. BUHLMANN dispose d'un service de dessin CAD et reverse engineering. Le client accepte de manière expresse que toute demande de reverse engineering ou dessin quelconque sollicitée par lui fasse l'objet d'une facturation en régie sur base des tarifs en vigueur. Si le coût de la prestation devait néanmoins dépasser 10.000,00 EUR HTVA, les parties conviennent que celle-ci devra faire l'objet d'un devis préalablement accepté par le client. Les coûts liés au déplacement, transports, analyses en laboratoires et réunion de coordination sont en tout état de cause dus.

toute livraison ultérieure de nos produits. Si nous constatons que vous avez malgré tout procédé à une telle livraison, nous serons contraints de réexaminer nos relations commerciales et de la signaler aux autorités compétentes.

Buhlmann SA livre des équipements et des matériaux dont le transfert pour utilisation finale est interdit en Iran, en Syrie, à Cuba, au Soudan ou en Corée du Nord, ainsi qu'à des personnes physiques, morales ou gouvernementales soumises à des sanctions économiques et commerciales de l'UE ou des États-Unis. Le distributeur et le client final sont tenus de respecter l'ensemble des lois applicables de l'UE et des États-Unis, notamment les réglementations relatives à l'exportation.

Article 9 : Confidentialité

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer ou communiquer, à ne pas laisser divulguer ou laisser communiquer, ni utiliser directement ou indirectement, à moins qu'elle n'y ait été autorisée par écrit au préalable par l'autre partie, les données, renseignements, informations, applications, méthodes et savoir-faire confidentiels ainsi que tout document de quelconque nature que ce soit dont elle a eu connaissance à l'occasion de l'exécution de sa mission.

Les obligations de confidentialité prévues dans les présentes conditions générales persistent aussi longtemps que les informations en question gardent leur caractère confidentiel, y compris au-delà de la date de fin de la convention intervenue entre parties.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques (plans, données, schémas, etc.) établis par la S.A. BUHLMANN et remis au client demeurent sa propriété exclusive et doivent lui être rendus à sa première demande. Le client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de la S.A. BUHLMANN et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

Article 11 : Traitement des données à caractère personnel

Les données relatives au client sont collectées et conservées par la S.A. BUHLMANN notamment en vue des finalités suivantes : l'exécution des commandes (traitements nécessaires à l'exécution du contrat), la gestion de la clientèle (traitement nécessaire à l'exécution du contrat et au respect des obligations légales), les activités de marketing en vue d'informer et promouvoir les produits de la S.A. BUHLMANN (intérêt légitime de promouvoir ses activités commerciales auprès du client).

Le client qui ne souhaite pas être sollicité par la S.A. BUHLMANN dans le cadre d'actions de marketing direct peut à tout moment et en s'adressant à la S.A. BUHLMANN, s'opposer au Traitement.

Le client peut demander à la S.A. BUHLMANN l'accès aux données à caractère personnel le concernant, la rectification de celles qui seraient inexactes, incomplètes ou non pertinentes, la limitation du traitement ou l'effacement de ses données dans les conditions telles qu'énoncées par le Règlement général sur la protection des données (« RGPD »). Le client a également le droit à la portabilité de ses données durant toute la durée du traitement des données par la S.A. BUHLMANN.

Le client a également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

Article 12 : Dispositions nulles ou non respectées

La nullité ou l'invalidité d'une des dispositions des présentes conditions n'aura pas d'incidence sur la validité des autres dispositions. Si une des dispositions est nulle ou non valable, cette disposition nulle ou non valable sera remplacée, autant que possible, par une disposition valable qui se rapprochera le plus possible de l'objectif initial des parties.

Le non-exercice d'une ou de plusieurs dispositions des présentes conditions dans le chef de la S.A. BUHLMANN ne peut être considéré comme une renonciation à s'en prévaloir, ni comme une limitation de ses droits ou obligations.

Article 13 : Droit applicable et litiges

En cas de litiges, seuls les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège de la S.A. BUHLMANN, statuant suivant le droit belge, seront compétents pour en connaître.

Article 14 : Addition aux conditions générales

Les conditions générales de vente et de service de N.V. Buhlmann sont consultables sur notre site internet "www.buhlmann.be", rubrique « Algemene verkoopsvoorwaarden / Conditions générales de vente ». Sauf accord contraire écrit lors de la négociation de l'appel d'offres, toute commande est soumise à nos conditions générales de vente, consultables à l'adresse suivante : CGVBSA-FR.pdf.

Compte tenu du contexte international actuel, nous ajoutons les précisions suivantes, qui font partie intégrante des conditions générales de vente.

1/ Prix et délais de livraison

Nous nous réservons le droit de modifier nos prix et délais de livraison en fonction de l'évolution de la situation internationale et de son impact sur le prix de nos fournitures et délais de livraison.

2/ Dual Use

Nous vous informons par la présente que nous n'autorisons pas la livraison ultérieure de nos marchandises, conformément à l'article 12 g du règlement (UE) n° 833, et vous enjoignons de respecter la clause d'interdiction d'exportation vers la Russie concernant